



Projet de création de voies de garage, phase 2

Le site de Saint-Rémy-lès-Chevreuse, porte d'entrée du Parc Naturel Régional est un bien commun à défendre.

- La création de 4 voies de garage à Saint-Rémy n'est pas justifiée. Des voies de garage disparaissent sur d'autres sites qui pourraient les accueillir. Propriétaire des terrains, la RATP a choisi la solution de facilité. L'alternative sur Massy ou ailleurs est éludée.
- Or **les trains supplémentaires circuleront à vide** jusqu'à Orsay (début de service commercial) ou Massy (maintenance ou lavage). Car, y compris aux heures de pointe, la fréquentation entre Saint-Rémy-lès-Chevreuse et Orsay ne justifie pas de départs supplémentaires de Saint-Rémy-lès-Chevreuse.
- Ce projet correspondrait à un quasi doublement des voies uniquement dédiées au garage : au total près de 1600 mètres de voies nouvelles créées.
- Les nuisances acoustiques et vibratoires, notamment provenant des aiguillages, sont insuffisamment traitées aujourd'hui. Elles ne pourraient qu'augmenter avec le nouveau projet.
- Les études acoustiques n'incluent pas toutes les sources : claquements, crissements, freinage, ronflements des trains « de réserve ». Le bruit apporté par les trains supplémentaires se répercuterait dans l'ensemble de la vallée, comme c'est déjà le cas aujourd'hui.
- L'aggravation de bruit due à la phase 2 correspondrait à un accroissement de 60%, malgré les dispositifs antibruit.



MOBILISEZ-VOUS !

FAITES CONNAÎTRE VOTRE OPINION,
CHAQUE AVIS COMPTE !

www.ville-st-remy-chevreuse.fr

- De nombreuses incohérences existent dans le projet, **les schémas sont trompeurs !** :

- les caténaires et les trains garés sont effacés des illustrations,
- le trottoir proposé n'est pas faisable sur tout le long de la rue Ditte,
- les précautions faunistiques et floristiques sont inapplicables en l'état,
- le mur face aux n°33 à 39 rue Ditte, n'est pas réalisable en l'état.

- Ce sont plus de 300 mètres de longueur de mur, allant jusqu'à 6 mètres de hauteur qui seraient nécessaires pour soutenir les voies le long de la rue Ditte. Ces 6 mètres ajoutés à la hauteur du mur anti-bruit produiraient un « effet paroi » sur cette route.

- Au total près de 50 arbres seraient abattus pour réaliser les nouvelles infrastructures. Ils ne seraient pas remplacés faute de place

- Ce projet ne prend pas en compte une synchronisation nécessaire avec les aménagements futurs des abords de la gare.

- Le coût est estimé à plus de 30M€, pour une utilité non démontrée.



Question subsidiaire : pourquoi l'accès côté route de Limours, demandé depuis plus de 15 ans par les usagers, est-il conditionné à la réalisation de ce projet en 2022 ?

Trois solutions pour vous exprimer :

- sur le registre (aux heures d'ouverture de la mairie)
- auprès du commissaire enquêteur (jours de présence ci-dessous)
- sur le site internet :

https://www.enquetes-publiques.com/Enquetes_WEB/FR/RESUME-A.awp?P1=EP17446

Enquête publique RATP du 15 janvier au 16 février 2018

Le commissaire enquêteur sera présent :

À l'Hôtel de Ville de Saint-Rémy

samedi 3 février de 9h30 à 12h

jeudi 8 février de 14h à 17h

vendredi 16 février de 14h à 17h

Les associations du Collectif Pôle-Gare

COURB (COMité des Usagers du RER B), **EPAC** (Ensemble Pour un Autre Cœur de ville),
L'association des Habitants de Beauséjour, Les Habitants du Quartier du Rhodon,
Quartier du Petit Chevincourt, **VHSR** (Vivre les Hauts de Saint-Rémy),
Riverains du RER B Saint-Rémy, **SRE** (Saint-Rémy Environnement),
UAP (Union des Amis du Parc), **MDB** (Mieux se Déplacer à Bicyclette)

Contact : 06 52 12 32 37 / 06 32 15 26 04

www.polegaresaintremy.fr